



Accident de la route avec un motard

Par **reine90**, le **07/03/2008** à **19:25**

Bonjour,

Je passe au feu vert à une intersection et je m'engage pour tourner à gauche.

Un motard, arrivant d'en face, passe à l'orange (2 témoins) et vient accrocher mon véhicule situé au milieu de la route puisque je m'engageais pour tourner à gauche.

Qui des deux a tort ?

En effet, bien qu'ayant passé au feu vert, il semblerait que, comme je coupais la route (je ne pouvais faire autrement puisque je tournais!), j'aurais les torts (je suis dans l'attente de la décision).

Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **01:30**

Bonjour,

vous n'êtes pas en tort

toutefois si vous n'avez pas pris le témoignage des deux témoins votre assurance vous considèrera comme responsable.

Si vous intentez une action en justice sans les deux témoignages le juge devra en rester au fait et vous serez débouté.

Restant à votre disposition.

Par **jeetendra**, le **08/03/2008** à **10:01**

bonjours, avez vous pensez à dresser un constat amiable d'accident de la route avec le motard c'est important pour votre assureur, vous êtes seul apte à savoir si vous avez tord ou pas, le motard bien entendu niera sa responsabilité, avez vous des temoins de l'accident, si pas de responsabilité déterminé que vous declarez votre accident à votre assureur et avez souscrit une assurance dommage tout accident [fluo]vous serez indemnisé avec deduction d'une franchise et application d'un[fluo] [fluo]malus[fluo], cordialement

Par **reine90**, le **09/03/2008** à **09:40**

Bonjour,

Merci pour vos réponses,

J'apporte la précision suivante :

La police s'est déplacée et a établi le document se rapportant à l'accident (main courante ou procès-verbal je ne sais pas), avec le témoignage des 2 témoins.

J'ai donc été convoqué. il semblerait, après entretien, que les torts me revienne, car je coupais la route, et le motard arrivait donc de ma droite (je tournais à gauche, donc je ne pouvais faire autrement que de couper la route), c'est celà que je n'ai pas compris, et je crains d'avoir des torts pour cette raison, malgré le fait que je passais au vert, et le motard "à l'orange bien mûr", d'après les témoins.

Merci

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008** à **13:36**

Bonjour

il convient de se reporter au procès verbal que la police a dressé.

Restant à votre disposition.